

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUNOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N° 2C 086 882 3576 9

Vos Réfs. : dossier suivi par Mme Nadine RICHEL, *Assistante Gestion des Contrats*

OBJET :

Contrat d'Hébergement du Progiciel de Gestion Orphée
de la Médiathèque Municipale de ROYAN

Royan, le 15 avril 2021

C3RB INFORMATIQUE

Z.A. de Lioujas
rue de l'Aubrac
12740 LA LOUBIÈRE

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » du contrat d'hébergement désigné en objet.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je reste à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Patrick MARENGO

P.J./1

Exp. en RAR
le 19.04.2021

En provenance de :

~~C 3RB du journalique
ZA de Loubiere
Rue de Loubiere
17710 LA LOUBIERE~~

SGR 2 V20 MSR 2A 13-11377 12-13



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 086 882 3576 9



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

*Signature Facteur**

Ville de Royan SS
 Hôtel de Ville (B 21-139)
 80 avenue de Poutailiac
 17205 Royan Cedex

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° 0803





Contrat d'hébergement du Progiciel et du Portail Orphée

D 91.139

Réf. doc	Date d'effet	Progiciel	MÉDIATHÈQUE
CM_CT_HB_1707_V1_2020_NR.docx	01/01/2021	MEDIA	ROYAN

Entre	Et
La société C3rb Informatique , SAS au capital de 230 000 Euros sise ZA de Lioujars – Rue de l'Aubrac – 12740 LA LOUBIERE	La ville de Royan , représentée par M. Patrick Marengo, Maire, agissant en vertu d'une délibération en date du
Ci-après désigné "C3rb"	Ci-après désigné "L'Utilisateur"

Article 1 - Objet

Le présent contrat porte sur la fourniture d'un service d'hébergement du progiciel de gestion de Médiathèques Orphée.

Article 2 - Documents contractuels

Les pièces contractuelles sont le présent contrat et ses annexes.

Article 3 -Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée initiale ferme de 1 an du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Il sera reconductible ensuite sur année civile, par tacite reconduction, par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2023, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée avec un préavis de trois mois. C3rb avertira l'Utilisateur au moins 6 mois à l'avance de l'obsolescence d'une version, passé ce délai, cette version ne sera plus maintenue.

Article 4 - Modifications du contrat

Toute modification des conditions d'hébergement devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

Article 5 - Collaboration des parties

Chacune des parties est parfaitement consciente que les prestations de services en informatique nécessitent une collaboration active et régulière entre l'Utilisateur et C3rb et s'y engage. L'Utilisateur désigne un interlocuteur compétent qui le représentera auprès de C3rb. C3rb désigne une personne compétente responsable du bon déroulement des opérations et doit informer L'Utilisateur des interventions envisagées. Si, en cours de prestation, l'une des parties rencontre une difficulté, elle devra conformément à son présent engagement de collaboration, alerté l'autre partie le plus vite possible afin que les deux parties se concertent pour mettre en place la solution la mieux adaptée dans les meilleurs délais

Article 6 – Prestations d'hébergement

C3rb s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Suite à une indisponibilité du service, et quelle qu'en soit la raison, C3rb mettra tout en œuvre pour que le service puisse fonctionner à nouveau dans les plus brefs délais.

C3rb effectuera les prestations suivantes :

- mise à disposition des matériels et logiciels serveurs et de la base de données sur lesquels sera hébergé le site
- hébergement des données relatives au site
- mise en service de l'accès permanent du serveur à internet
- maintien en conditions opérationnelles, maintenance du service, de l'application et des matériels (sauvegardes, administration, statistiques)

C3rb assurera la présence continue d'un exploitant de 8 heures 30 à 18 heures tous les jours ouvrés. En dehors de ces heures, le service est contrôlé par un automate ou par un technicien qui avise immédiatement C3rb d'un éventuel dysfonctionnement. C3rb s'engage à assurer un service de consultation et mise à jour du site 7 jours sur 7 et 24h/24, à l'exception d'un événement ressortant de la force majeure, des opérations de maintenance et d'entretien sur le serveur. Si C3rb souhaite provoquer une interruption du

service qu'il estime nécessaire dans le cadre de la maintenance, il en informera au minimum 48 heures à l'avance par téléphone, fax ou e-mail, les correspondants désignés de l'Utilisateur, en précisant la date, la durée et la nature de l'intervention. Ces travaux seront exécutés aux heures où le serveur est le moins utilisé par le public et si possible, en dehors de plage de 9 heures à 18 heures. La durée de ces travaux ne devra pas dépasser un total de vingt-quatre (24) heures par mois.

Il sera effectué, par C3rb, une sauvegarde quotidienne de la base de données. Elle pourra être mise à la disposition de l'Utilisateur sur demande. Une restauration de la base peut avoir lieu gracieusement sous 24 heures si le nombre de restauration n'excède pas deux en six mois. Toute restauration effectuée dans le cadre d'un dépannage d'un incident technique ne sera pas comptée.

C3rb met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des données et empêcher des intrusions (pare-feu, redondance matériel...).

Tous travaux exceptionnels demandés par L'Utilisateur ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies au présent contrat d'hébergement ou ne relevant pas des frais fixes mensuels, feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties. C3rb se réserve le droit de sous-traiter ses prestations à un organisme de son choix. Le titulaire fournira les caractéristiques de ses solutions d'hébergement et sauvegarde.

C3rb transmet à l'Utilisateur des statistiques détaillées liées aux connexions.

Article 7 – Obligations de C3rb

- C3rb est soumis à une obligation de moyens et met en œuvre toutes les ressources nécessaires au bon fonctionnement du portail.
- C3rb se doit d'adapter ses équipements aux évolutions technologiques du contexte technique de mise en œuvre, dès lors où ces évolutions sont indispensables à la continuité de service (nouvelle version de logiciels, etc. ...).
- C3rb est responsable de la modification de l'environnement d'hébergement du site Internet. A ce titre, il réalise l'ensemble des opérations liées à ces changements. Il est seul responsable de toute perte ou détérioration du site au cours de cette modification.
- Le personnel de C3rb s'interdit d'exécuter toute prestation sans en avoir au préalable avisé L'Utilisateur.
- Toute intervention sur la plate-forme de production donnera lieu à l'envoi d'un compte-rendu.
- Le personnel de C3rb doit être pour L'Utilisateur un interlocuteur fiable, compétent et à l'écoute.
- C3rb s'engage à agir en ne cessant d'avoir à l'esprit que l'Utilisateur propose un service public à ses usagers.
- L'Utilisateur étant propriétaire de ses données, C3rb remettra à la demande de l'Utilisateur ou en fin de contrat l'intégralité des services et documents stockés (données statistiques) ainsi que toute information technique nécessaire (information sur la base de données utilisée, version, mots de passe éventuels) permettant la lecture des fichiers. Pour autant il ne se substitue pas au nouveau prestataire qui doit assurer la conversion des fichiers vers le système cible. Le délai courant entre la demande de ce dernier et la remise de l'intégralité des documents et données est de 30 jours.
- C3rb ne pourra être tenu responsable du contenu des informations accessibles sur le service de l'Utilisateur, transmises ou mises en ligne par L'Utilisateur et ce à quelque titre que ce soit.
- C3rb s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment le RGPD entré en application le 25 mai 2018.

Article 8 – Obligations de l'utilisateur

L'Utilisateur s'engage à fournir en temps utile ses spécifications et toutes les données nécessaires à l'hébergement du site.

L'Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur Internet, notamment les dispositions impératives destinées à assurer la protection de l'ordre public et ce, de manière à ce que la responsabilité de C3rb ne puisse en aucun cas être recherchée.

Il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation à l'expiration du présent contrat, quelles que soient les conditions d'hébergement. L'Utilisateur s'engage à assurer à ses frais la défense de C3rb, dans le cas où C3rb ferait l'objet d'une action en revendication relative aux données, informations, messages, etc., produites par l'Utilisateur mais que C3rb diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

L'Utilisateur s'engage à prendre toutes mesures de protection utiles pour que le "login" et le mot de passe qui lui seront communiqués par C3rb ne puissent être utilisés par des tiers ou par des personnes non autorisées, étant précisé que L'Utilisateur reste seul responsable des interrogations et connexions opérées sous son mot de passe.

D'une manière générale, L'Utilisateur garantit expressément C3rb contre tout recours de quelque nature qu'il soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre de C3rb au titre du contenu du service web hébergé, de son utilisation par lui-même ou par des tiers. Dans le cas de l'hébergement d'un portail, L'Utilisateur se chargera des formalités nécessaires à la création du service, à savoir : le dépôt de DNS choisi par L'Utilisateur sous réserve de sa disponibilité et la déclaration d'ouverture de Site.

Les informations diffusées sur le service et les instructions données par L'Utilisateur le sont sous sa seule et unique responsabilité.

L'Utilisateur s'engage à fournir des données loyales et de qualité, conformes à la législation internationale et aux usages sous sa seule et exclusive responsabilité.

Il sera tenu de désigner un interlocuteur privilégié habilité à informer C3rb d'éventuelles anomalies. L'Utilisateur supportera seul les conséquences d'un défaut de fonctionnement du site consécutif à toute utilisation par les membres de son personnel non conforme aux instructions de fonctionnement fournies par C3rb. L'Utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 9 – Redevances et conditions de paiement

En contrepartie des prestations d'hébergement, l'Utilisateur s'engage à verser à C3rb une redevance forfaitaire, indiquée en annexe. La redevance devra être acquittée dans un délai qui ne pourra dépasser trente jours après réception de la facture. Elle est indexée sur l'indice SYNTEC et sera révisée annuellement, au 1^{er} janvier de chaque année, valeur prise au dernier indice connu à la date de révision (référence du site : <https://services.lemoniteur.fr/indices-index>)

Variation des prix : Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date du contrat.

Les prix sont révisés par application de la formule :

$R1 = R0 * S1/S0$ dans laquelle : R1 : rémunération révisée, R0 : Rémunération précédente, S0 : dernier indice Syntec connu à la date de la précédente révision, S1 : dernier indice connu à la date de révision.

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt sans formalité préalable à compter de ladite échéance et jusqu'à paiement intégral, à un taux minimum égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal pour l'année en cours, sans excéder les limites prévues par la loi.

Article 10 – Propriétés

Propriété de l'Utilisateur

L'ensemble des informations et des données apportées par L'Utilisateur quels que soient leur nature et leurs formats (pages HTML, fixes ou générées automatiquement, fichiers images, sons, vidéo, etc.) sont la propriété de l'Utilisateur.

Les documents bruts (textes, images, sons ou vidéo...) entrant dans la composition de ces pages restent en tout état de cause la propriété de l'Utilisateur. L'Utilisateur est par conséquent le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux services ainsi que des droits des marques y afférents. En cas de non-reconduction du contrat, les données sont restituées à l'Utilisateur.

Propriété de C3rb

Les logiciels ayant fait l'objet d'une acquisition par L'Utilisateur sont sa propriété dans les limites de la version et des modules spécifiés dans les commandes d'achat.

Les logiciels éventuellement développés par C3rb pour le service et/ou mis à la disposition du Client dans le cadre de cet hébergement restent l'entière propriété de C3rb.

Les logiciels fournis par C3rb sont reconnus par L'Utilisateur comme une œuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant :

- de copier ou de reproduire tout ou partie les logiciels et/ou la documentation par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme,
- de traduire ou de transcrire les logiciels et/ou la documentation dans tout autre langage ou langue ou de les adapter ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification.

L'exécution du présent contrat n'entraîne aucun transfert de droits et ne génère au profit de l'Utilisateur aucun droit autre que ceux précisés, et cela quels que soient ces droits sur la marque de C3rb.

Article 11 – Garantie

C3rb garantit à l'Utilisateur que les opérations qui seront effectuées pour son compte dans le cadre du présent contrat seront accomplies suivant les règles de l'art et selon les technologies de l'informatique en usage au moment de chaque intervention. Il garantit que toute intervention sera exécutée dans l'optique de satisfaire la demande de l'Utilisateur. Le service de maintenance est fourni par C3rb avec tout le soin raisonnablement possible en l'état de la technique.

Compte tenu de la haute technicité de tout programme informatique et de la désormais complexité de l'environnement des réseaux, C3rb ne peut garantir un fonctionnement sans aucune anomalie.

Article 12– Responsabilité

Les parties conviennent que les réseaux internet pouvant avoir des capacités de transmissions inégales et des politiques d'utilisation propres nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'internet dans son ensemble. La fourniture des terminaux étant indépendante du présent contrat et ne relevant pas des prestations incombant à C3rb, celui-ci ne pourra être tenu pour responsable des difficultés imputables à l'inadéquation du terminal, au fonctionnement défectueux de celui-ci, à sa mauvaise utilisation ou à son manque de performance. La responsabilité civile de C3rb ne pourra être engagée de son fait, ou de celui de ses collaborateurs que dans le cas d'actes accomplis, par lui ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution du contrat et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute grave de C3rb.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de C3rb serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que C3rb pourrait être amené à verser au Client ne pourra excéder la redevance perçue par C3rb au titre du présent contrat et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison **d'un cas de force majeure** ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures (un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), une défaillance des réseaux des Télécommunications, une guerre civile ou étrangère, des émeutes ou mouvements populaires, des attentats, les pertes de connectivité internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend C3rb. les conflits sociaux, une intervention des autorités civiles ou militaires, des catastrophes naturelles, des incendies, des dégâts des eaux.).

Article 13 – Références

L'Utilisateur autorise C3rb à mentionner son nom sur une liste de références qu'il pourra diffuser auprès de ses prospects.

Article 14 - Droit applicable - Litiges

En cas de difficulté ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit de cet accord.
La présente convention est soumise à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat relèvera des Tribunaux compétents, si les parties n'ont pas décidé d'un commun accord de le soumettre préalablement à une procédure d'expertise amiable ou d'arbitrage.

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour chaque partie

A La Loubière, le 25/09/2020
M. CERLES Casimir,
Président de C3rb Informatique

C3rb Informatique
ZA de Lioujas - Rue de l'Aubrac
12740 LA LOUBIERE
Tél : 05 65 47 93 02 - orphee@c3rb.fr
Siret : 353 849 417 00111 - APE 6202A



A Royan, le 15 AVR. 2021
Pour l'Utilisateur

Le Maire,

Patrick MARENGO

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Progiciel Orphée

CONTRAT D'HEBERGEMENT

2021.139

ANNEXE 1

Descriptif	Nbre de sessions	Montant Annuel H.T.
SIGB	7	1346.81 €
PORTAIL (Offert)		
Montant Total H.T. de l'Hébergement Annuel		1346.81 €

Médiathèque Municipale de Royan

Date d'effet : **01/01/2021**

Facturation Annuelle à Terme à échoir sur Année Civile

A La Loubière, le 25/09/2020

A Royan, le

"Le Prestataire"

"L'utilisateur"

M. Cerles Casimir, Président de la société C3rb

C3rb Informatique

ZA de Lioujas - Rue de l'Aubrac

12740 LA LOUBIERE

Tél. : 05 65 47 93 02 - orphee@c3rb.fr

Siret 853 849 417 00111 - APE 6202A